

Comité Syndical du 25 mars 2022

Le Comité syndical du SICECO s'est réuni le 25 mars 2022 à 17h00 dans la salle polyvalente de Pouilly en Auxois (Espace Jean-Claude Patriarche).

ÉTAIENT PRESENTS :

Hugues	ANTOINE
Hugues	BAUDOT
Luc	BAUDRY
Michel	BEAUNEE
Patrice	BÉCHÉ
Jean-Luc	BECQUET
Bruno	BETHENOD
Valérie	BOUCHARD
Marie-Odile	BOUDOT
Jean-Claude	BROUILLON
Didier	CAILLOUX
Yolande	CHAPUIS
Denis	CHARLOT
Éric	CLERC
Xavier	COSTE
Fabrice	CUVILLIER
Gilles	DUTHU
Jean-Marie	FAIVRET
Claude	FONTAINE
Martial	GARNIER
Alain	GRADELET
Pascal	GRAPPIN
Christine	HARDY
Lionel	HOUEE
Jacques	JACQUENET
Patrick	JACQUET
Marc	JAUDAUX
Agnès	LACHAT
Franck	LALIGANT

Denis	MAILLER
François	MARTIN
Denis	MERLE
Georges	MORIN
Jean-Noël	MORY
Claude	NOCQUART
Geneviève	PELLETIER
Hervé	PERNOT
François	PERRIN
Olivier	PERRIER
Pascal	PETOT
Jean-Claude	PHILISOT
François	POLETTE
Didier	RAYDON
Sylvain	REBEROL
Jean-François	RIOT
Jean-Luc	ROSIER
Christian	ROY
Christine	SEGUIN-VOYE
Gérard	SILVESTRE
Bernard	SOLIOT
Bernard	SOUPAULT
Jean-Denis	STAIGER
Jérôme	THEVENEAU
Jean-Paul	THIVEYRAT
Gilbert	THOREY
Didier	TOUBIN
Daniel	TRUCHOT
Nicolas	URBANO

Vincent	LEPRETRE
Benjamin	LEROUX
Virginie	LEVIEL
Michel	LIBRE

Anne	VERPEAUX
Claude	VERDREAU
Gérard	VERDREAU
Jean-Paul	VIVIEN

ETAIENT ABSENTS ET REPRESENTES :

- Bernard GUYOT a donné pouvoir à Jean-Noël MORY ;
- Myriam CHAOUNI a donné pouvoir à Jacques JACQUENET ;
- Olivier GAUGRY a donné pouvoir à Jean-François RIOT ;
- François MARQUET a donné pouvoir à Jean-Luc ROSIER ;
- Pascal LACORDAIRE a donné pouvoir à Hugues ANTOINE ;
- Éric AVENTINO a donné pouvoir à Christian ROY ;
- Françoise GAY a donné pouvoir à Luc BAUDRY ;
- Amélie REAL a donné pouvoir à Jacques JACQUENET ;
- Pierre BOLZE a donné pouvoir à Geneviève PELLETIER ;
- Alexis FAIVRE a donné pouvoir à Jean-Luc BECQUET ;
- Virginie LONGIN a donné pouvoir à Xavier COSTE ;

PARTICIPAIENT A LA REUNION :

- Jean-Michel JEANNIN, Directeur Général des Services ;
- Denis BOURLIER, Responsable Affaires Générales et Finances ;
- Nathalie BLANC, Responsable Communication, Relations publiques et Protocole ;
- Bruno KABLITZ, Responsable Services techniques ;
- Pascaline FISCH, Responsable de la Cellule énergie.

Le Président du SICECO, Jacques Jacquenet, accueille et remercie les délégués présents.

72 délégués ont signé les feuilles d'émargement. Le Président annonce que le quorum de 72 délégués est atteint. Il ouvre par conséquent la séance. 11 pouvoirs ont été donnés.

1) Allocution du Président :

Le Président souhaite la bienvenue à l'ensemble des délégués.

Il explique que la crise internationale actuelle amplifie une crise énergétique débutée lors de la pandémie. Il rappelle que la situation existante met en lumière l'urgence de faire des économies énergétiques, et également de devenir indépendant face aux énergies fossiles.

Le dernier rapport du GIEC est paru. S'il est passé inaperçu, il n'en demeure pas moins effrayant : parmi les effets en cascade liés aux catastrophes naturelles de plus en plus rapprochées, il évoque des conséquences sur la production alimentaire, la hausse du prix des aliments ou encore la malnutrition...

Si des efforts ont été réalisés pour réduire les émissions de CO2, les auteurs du rapport dénoncent une inadéquation des moyens mis en œuvre face à la rapidité des changements et déplorent un manque de volonté politique.

Le Président annonce qu'il souhaite un débat, lors de ce comité mais aussi lors les réunions de CLE qui auront lieu prochainement afin que les élus décident de la position du SICECO face à cette urgence climatique : est-il concerné ? si oui quelles sont les priorités ?

Des programmes ont été mis en place pour réduire les consommations d'énergies dans les bâtiments, des bornes pour voitures électriques ont été installées, et la régie chaleur et la SEML Côte-d'Or Énergies ont été créées pour développer les énergies renouvelables.

Dans le cadre du plan de relance, la région, autre actionnaire public de la SEML a décidé apporter 800 000 € supplémentaires et d'autres actionnaires augmenteront bientôt leur participation ce qui prouve qu'ils croient en cette structure.

Du côté des projets, 3 parcs éoliens ainsi que 3 centrales photovoltaïques au sol sont en cours de développement, les centrales photovoltaïques en toiture fonctionnent et le syndicat est en pleine réflexion sur l'opportunité de construire des stations GNV.

Le Président souligne également que dans un contexte financier déjà contraint et avec les derniers événements en Ukraine, les incertitudes sur les recettes du SICECO et celles des collectivités en général vont demeurer.

Il va falloir faire des choix pour répondre aux questions suivantes :

- ✓ Comment consommer moins d'énergie ?
- ✓ Comment sortir de la dépendance actuelle au gaz naturel ?

(Sur cette question précise, le Président informe les membres du comité qu'un communiqué de presse a été envoyé exhortant le gouvernement à prendre des mesures en faveur du développement des gaz verts produits localement, notamment le bio méthane)

- ✓ Comment s'investir dans la mobilité propre localement ?
- ✓ Comment diminuer rapidement les consommations de fioul ?
- ✓ Comment accroître le développement les énergies renouvelables aux côtés du nucléaire pour devenir autonome ?

Autant de questions auxquelles le SICECO devra répondre par des actions concrètes par une allocation de moyens dans une situation de contrainte financière et budgétaire.

Le budget du SICECO n'échappera pas à la règle si un effort maximum doit être fourni, comme le premier Vice-président Pascal GRAPPIN l'avait évoqué lors de la présentation du DOB puis du budget.

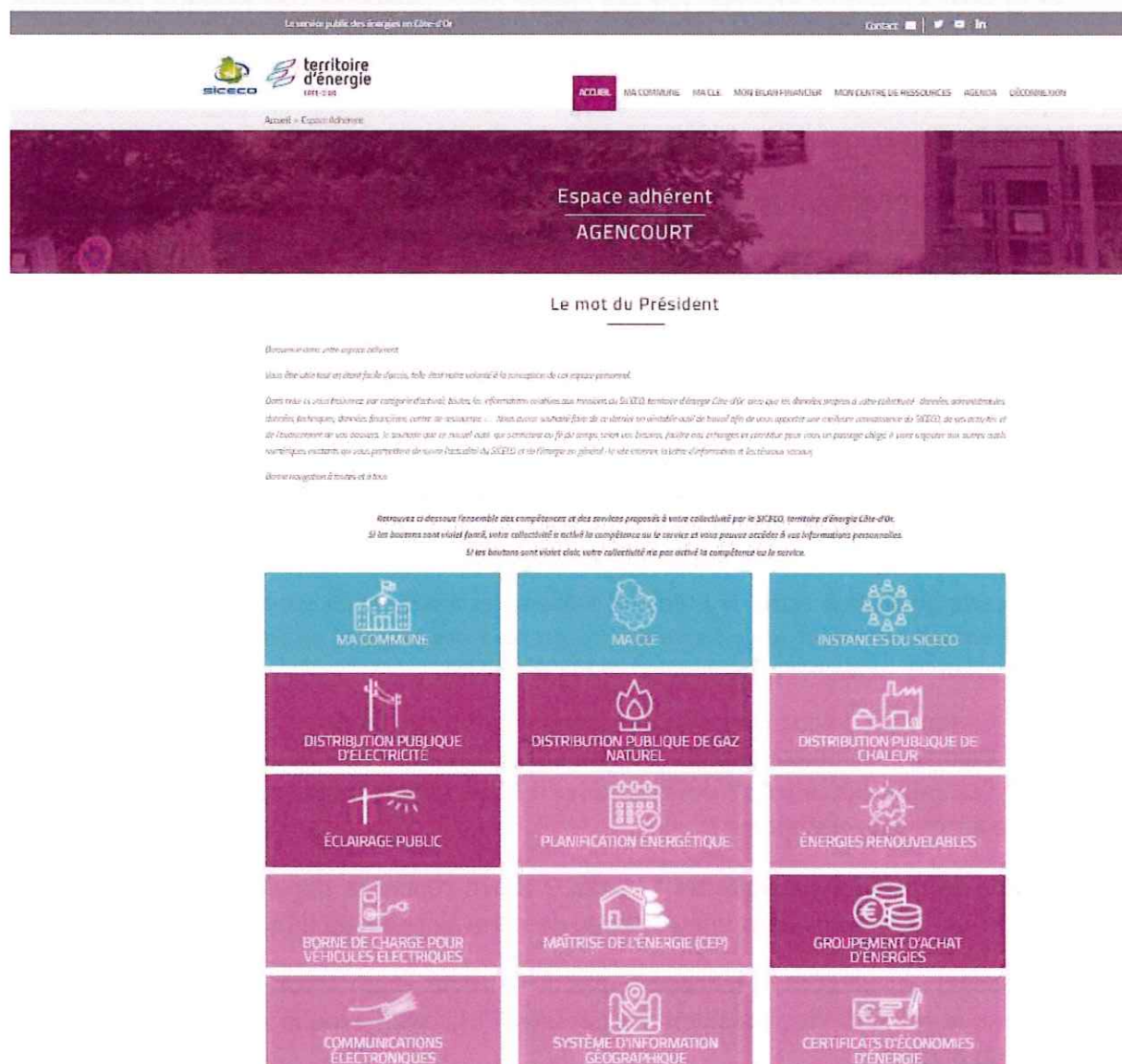
Il faut continuer à aider les adhérents et les usagers afin de transformer rapidement les pratiques énergétiques. Il incombe au syndicat de faire les bons choix et de répartir les fonds dans les domaines les plus efficaces.

Il faut une feuille de route claire qui guide le SICECO vers des actions concrètes en faveur de l'intérêt général, ce qui est d'ailleurs l'essence même d'un service public ; avoir des positions fortes afin de répondre aux besoins des adhérents tout en luttant contre le réchauffement climatique.

Le Président espère un débat constructif lors des réunions des Commissions Locales d'Énergie. Il en attend des propositions concrètes, même si cela nécessite de sortir d'une certaine zone de confort.

Il évoque un dernier point important à savoir l'ouverture, depuis le 23 mars, de l'accès pour tous les adhérents à un espace « adhérent » en ligne.

Il suffit de se connecter depuis le site internet du SICECO, de renseigner l'identifiant et le mot de passe (qui est le même que pour le SIG, un courrier a d'ailleurs été envoyé à l'ensemble des adhérents afin de le leur rappeler).



Cet espace a été pensé pour que les adhérents puissent retrouver l'ensemble de leurs données relatives au SICECO et mieux suivre leur dossier. Il sera complété par d'autres rubriques et amélioré selon les retours des utilisateurs.

Il vient s'ajouter aux autres outils numériques déjà mis en place et qui sont le site internet du SICECO et la lettre d'information et les réseaux sociaux.

Il ne faut pas hésiter à les consulter et à s'y abonner afin de suivre l'actualité du SICECO.

Le Président ouvre ensuite la séance.

2) Désignation du secrétaire de séance :

Anne Verpeaux est désignée comme secrétaire de séance.

3) Approbation du procès-verbal du Comité du 17 décembre 2021 :

Le Président demande si le compte-rendu du précédent Comité suscite des observations de la part de l'Assemblée.

La réponse étant négative, le compte-rendu est adopté à l'unanimité.

4) Communication des procès-verbaux des réunions de Bureau du 8 décembre 2021 et 15 février 2022 :

Le Président demande aux membres du Comité si la communication des procès-verbaux des réunions de Bureau précitées suscitent des questions particulières.

Les membres du Comité n'ont pas de question, le Président poursuit par conséquent l'ordre du jour.

5) Actualités :

➤ **Prix de l'énergie : évolution des prix et stratégie d'achats pour le groupement régional**

Pascaline Fisch explique l'impact de la crise énergétique sur les prix des marchés du groupement régional d'achats d'énergies (**se reporter à la présentation jointe en annexe**).

Pour le gaz naturel, la signature de différents avenants à la stratégie d'achats du groupement a permis de bloquer des prix pour chaque mois de l'année 2022 à des niveaux finalement inférieurs au prévisionnel, qui présentait un triplement du budget en 2022 par rapport à 2021.

En comparaison à l'année 2021 pour laquelle la molécule de gaz était achetée à 20 €/MWh, en 2022, son prix est fixé entre 67,25 et 130 €/MWh selon les mois.

Ces coûts, qui restent élevés, notamment pour les mois de mai et juin, doivent inciter les Membres à réduire leurs consommations ; ce point sera plus problématique pour des bâtiments sensibles comme des maisons de retraite ...

Il est précisé que les prix du gaz des années 2023 et 2024 sont déjà bloqués à des montants très corrects (27,45 et 21,78 €/MWh) alors que le marché est déjà passé au double pour ces deux années.

En électricité, grâce à la baisse de la Taxe Intérieure sur la Consommation Finale d'Électricité (TICFE), les prix des marchés en 2022 vont connaître une baisse de 10 % par rapport à 2021.

Ainsi au global, **le budget « énergie » (gaz + électricité) des collectivités qui consomment du gaz et de l'électricité va augmenter en moyenne de 32 % pour l'année 2022 par rapport à 2021.**

Du fait du renouvellement des marchés d'électricité en 2022, les prix d'électricité pour l'année 2023 vont être impactés par la crise énergétique.

Les prix constatés actuellement sur les marchés d'électricité s'élèvent à 160 €/MWh, contre 60 €/MWh en 2021, avec des pointes pouvant atteindre 260 €/MWh.

Si les Tarifs Réglementés de Vente (TRV) venaient à être à nouveau bloqués en 2023 sur le barème de février 2022, les prix des marchés d'électricité du groupement pourraient devenir en 2023 plus chers que les TRV pour les contrats des bâtiments.

Ce constat ne devrait pas être valable pour les contrats d'éclairage public, dont 97 % sont éligibles aux droits ARENH (Accès Régulé à l'Électricité Nucléaire Historique).

Par conséquent, le SICECO sera peut-être contraint de proposer aux 54 nouveaux Membres, qui viennent d'adhérer au groupement pour 2023, et toujours éligibles aux TRV, de rester aux TRV pour 2023. Pour les anciens Membres du groupement, toujours éligibles aux TRV, ce retour aux TRV ne sera pas possible, car cela représenterait un volume trop important de consommations à détacher de nos marchés.

Ces différents points seront présentés en réunion de CLE.

➤ **Election d'un nouveau délégué titulaire au Comité lors de la réunion de la CLE 4**

Le mardi 5 avril, lors de la réunion de la CLE Rivières et Plaines, une élection aura lieu pour désigner un nouveau délégué titulaire au Comité en remplacement de Monsieur Guillaume GERARD, de la commune de FONTENELLE.

A NOTER que lors des réunions de CLE en automne prochain, une élection aura lieu dans la CLE Auxois-Morvan (CLE 9) suite à la démission de Monsieur le Maire de LIERNAIS, Dominique HERY, délégué titulaire au Comité.

6) Affaires générales et Finances - Ressources Humaines - Commande Publique

A - Affaires Générales :

Renouvellement de la convention de partenariat avec le CD 21 et de la convention Etat - Région - ADEME

Le Président informe le Comité que les conventions avec ses partenaires et financeurs sont en cours de renouvellement afin d'inscrire la collaboration des différents acteurs dans la promotion d'actions en faveur de la transition énergétique.

B- Finances :

a) Budget Principal du SICECO - Compte de gestion 2021- Approbation

(délibération n° 019-22-DEL)

Pascal Grappin, rapporteur, expose qu'il convient d'approuver le compte de gestion du Budget principal du Trésorier Payeur Départemental dans le cadre de la clôture du budget de l'exercice comptable 2021. Cette proposition de délibération intervient préalablement à l'approbation du compte administratif.

La délibération est prise à l'unanimité des 83 votants (72 présents et 11 pouvoirs), dans les mêmes termes que le projet de délibération envoyé avec la convocation.

b) Budget Principal du SICECO - Compte Administratif 2021- Approbation

(délibération n° 033-22-DEL)

Sous la présidence de Pascal Grappin, rapporteur, les comptes administratifs et les résultats de l'exercice budgétaire 2021 du Budget principal sont présentés aux membres du Comité.

La présentation s'appuie notamment sur la note explicative relative au budget principal et aux budgets annexes envoyée avec la convocation.

La délibération est prise à l'unanimité des 82 votants (72 présents et 11 pouvoirs), Monsieur Jacques Jacquenet, Président, ne prenant pas part au vote, dans les mêmes termes que le projet de délibération envoyé avec la convocation.

c) **Budget Principal du SICECO - Affectation du résultat**
(délibération n° 021-22-DEL)

Pascal Grappin, rapporteur, rappelle aux membres du Comité les résultats de clôture de l'exercice 2021, prenant en compte le résultat dégagé au 31/12/2020 et les restes à réaliser.

La délibération est prise à l'unanimité des 83 votants (72 présents et 11 pouvoirs), dans les mêmes termes que le projet de délibération envoyé avec la convocation.

d) **Budget annexe Côte d'Or Chaleur - Compte de gestion 2021- Approbation**
(délibération n° 022-22-DEL)

Pascal Grappin, rapporteur, expose qu'il convient d'approuver le compte de gestion du Budget annexe de la Régie Côte d'Or Chaleur du Trésorier Payeur Départemental dans le cadre de la clôture du budget de l'exercice comptable 2021. Cette proposition de délibération intervient préalablement à l'approbation du compte administratif.

La délibération est prise à l'unanimité des 83 votants (72 présents et 11 pouvoirs), dans les mêmes termes que le projet de délibération envoyé avec la convocation.

e) **Budget annexe Côte d'Or Chaleur - Compte Administratif 2021- Approbation**
(délibération n° 023-22-DEL)

Sous la présidence de Pascal Grappin, rapporteur, les comptes administratifs et les résultats de l'exercice budgétaire 2021 du Budget annexe de la Régie Côte d'Or Chaleur sont présentés aux membres du Comité.

La délibération est prise à l'unanimité des 82 votants (72 présents et 11 pouvoirs), Monsieur Jacques Jacquenet, Président, ne prenant pas part au vote, dans les mêmes termes que le projet de délibération envoyé avec la convocation.

f) **Budget annexe Côte d'Or Chaleur - Affectation du résultat**
(délibération n° 024-22-DEL)

Pascal Grappin, rapporteur, rappelle aux membres du Comité les résultats de clôture de l'exercice 2021, prenant en compte le résultat dégagé au 31/12/2020 et les restes à réaliser.

La délibération est prise à l'unanimité des 83 votants (72 présents et 11 pouvoirs), dans les mêmes termes que le projet de délibération envoyé avec la convocation.

g) Budget IRVE - Compte de gestion 2021- Approbation

(délibération n° 025-22-DEL)

Pascal Grappin, rapporteur, expose qu'il convient d'approuver le compte de gestion du Budget IRVE du Trésorier Payeur Départemental dans le cadre de la clôture du budget de l'exercice comptable 2021. Cette proposition de délibération intervient préalablement à l'approbation du compte administratif.

La délibération est prise à l'unanimité des 83 votants (72 présents et 11 pouvoirs), dans les mêmes termes que le projet de délibération envoyé avec la convocation.

h) Budget IRVE - Compte administratif 2021- Approbation

(délibération n° 034-22-DEL)

Sous la présidence de Pascal Grappin, rapporteur, les comptes administratifs et les résultats de l'exercice budgétaire 2021 du Budget IRVE sont présentés aux membres du Comité.

La délibération est prise à l'unanimité des 82 votants (72 présents et 11 pouvoirs), Monsieur Jacques Jacquenet, Président, ne prenant pas part au vote, dans les mêmes termes que le projet de délibération envoyé avec la convocation.

i) Budget IRVE - Affectation du résultat

(délibération n° 027-22-DEL)

Pascal Grappin, rapporteur, rappelle aux membres du Comité les résultats de clôture de l'exercice 2021, prenant en compte le résultat dégagé au 31/12/2020 et les restes à réaliser.

La délibération est prise à l'unanimité des 83 votants (72 présents et 11 pouvoirs), dans les mêmes termes que le projet de délibération envoyé avec la convocation.

j) Convention de partenariat avec Enedis - utilisation des crédits 2021

(délibération n° 028-22-DEL)

La délibération est prise à l'unanimité des 83 votants (72 présents et 11 pouvoirs), dans les mêmes termes que le projet de délibération envoyé avec la convocation.

k) Souscription d'un emprunt pour le Budget Principal du SICECO sur l'exercice 2022 (délibération n° 018-22-DEL)

Considérant que le Comité syndical a adopté le 17 décembre 2021 le Budget Primitif pour le SICECO, et a prévu la souscription d'un emprunt d'un montant maximum de 1 700 000 € en ouvrant les crédits nécessaires en recettes d'investissement (Compte 1641).

Considérant que sept établissements bancaires ont été consultés : le Crédit Mutuel, la Caisse d'Épargne, le Crédit Agricole, la Banque Populaire, la Société Générale, ARKEA et la Banque Postale.

Suite aux réponses des différentes banques, et des besoins de financement du SICECO pour le financement des investissements de l'exercice 2022, il est proposé au Comité de retenir l'offre de financement du Crédit Mutuel.

La délibération est prise à l'unanimité des 83 votants (72 présents et 11 pouvoirs), dans les mêmes termes que le projet de délibération envoyé avec la convocation.

7) Affaires techniques

A - Concessions :

a) Avenant n° 25 au contrat de concession pour le service public de la distribution d'électricité - Protocole PCT (délibération n° 029-22-DEL)

Le Président rappelle aux membres du Comité que le SICECO avait décliné au niveau local l'accord national FNCCR-ERDF (devenue ENEDIS) du 26 juin 2009 relatif au versement, par ERDF, aux autorités concédantes maître d'ouvrage de travaux de raccordement de la part couverte par le tarif (PCT).

En effet ERDF (devenue ENEDIS) collecte le Tarif d'Utilisation des Réseaux Publics d'Electricité (TURPE) dont une part est destinée à couvrir le coût de tous les raccordements au réseau (40%).

La FNCCR et ENEDIS ont conclu tardivement, le 10 décembre 2021, un nouvel avenant de prolongation du protocole PCT pour permettre aux autorités concédantes n'ayant pas renouvelé leur contrat de concession de disposer d'un cadre de référence, mais pour l'année 2022 seulement.

Le Président précise que ce nouvel avenant ne comporte plus de pénalité pour « non regroupement » et le taux sera de 40%. Il inclut la PCT spécifique liée aux IRVE avec un taux de 75%.

La délibération est prise à l'unanimité des 83 votants (72 présents et 11 pouvoirs), dans les mêmes termes que le projet de délibération envoyé avec la convocation.

b) Protocole PCT - Contestation de la pénalité subie par le SICECO - Information

Le Président rappelle aux membres du Comité qu'un avenant n°4 au contrat de concession avait été signé pour l'application locale du protocole PCT pendant la période 2010 à 2012.

La FNCCR et ERDF (devenue ENEDIS) ont confirmé l'intérêt de la poursuite du dispositif et ont signé successivement trois avenants au protocole national pour les périodes 2013 à 2015, 2016 et 2017 à 2021. Ceux-ci ont été déclinés au niveau local par les avenants 10, 13 et 17 au contrat de concession.

La formule de calcul de la participation comporte depuis l'origine une pénalité devant inciter les différentes autorités concédantes d'un même département à se regrouper en une seule. Le SICECO subit donc une pénalité de plus de 9% sur le coût de chaque extension qu'il réalise. La pénalité cumulée s'élève aujourd'hui à environ 1,1 M€.

Le Président indique que cette pénalité n'avait aucune justification dès la mise en place de la PCT en 2010, puisque le SICECO, seul maître d'ouvrage des raccordements au réseau était pénalisé alors que les deux autres autorités concédantes ne réalisant pas ce type de travaux, n'ont jamais été pénalisées.

De plus, depuis 2017 et le maintien en Côte d'Or par arrêté préfectoral de deux autorités concédantes (la Métropole de Dijon et le SICECO), notre Syndicat continue de subir seul le préjudice financier de cette pénalité car elle réalise un important volume de travaux de raccordement, principalement en secteur rural, alors que la Métropole de Dijon n'est nullement pénalisée puisqu'elle ne réalise aucun chantier électrique sous sa maîtrise d'ouvrage et n'envisage pas de le faire.

Le Président indique avoir sollicité, en informant les représentants locaux de l'Etat, la commission de conciliation FNCCR-ENEDIS pour récupérer la totalité de cette pénalité injustement appliquée.

B - Communications électroniques :

Signature de nouvelles conventions « appuis communs » entre le SICECO, ENEDIS et FREE pour le déploiement des réseaux de communication électroniques pour l'usage des supports des réseaux BT et HTA, pour l'établissement et l'exploitation de leurs réseaux (délibération n° 030-22-DEL)

Le Président rappelle aux membres du Comité qu'une convention a été signée en janvier 2013 entre le SICECO, ENEDIS et le Conseil Départemental de la Côte d'Or, maître d'ouvrage du déploiement du très haut débit en Côte d'Or, concernant l'usage des supports des réseaux BT et HTA, pour l'établissement et l'exploitation d'un réseau de communications électroniques sur le territoire du SICECO hors des 2 zones AMII (Métropole et Agglomération de Beaune) où ces réseaux sont déployés par ORANGE.

Suite, d'une part à la mise en place d'une Société Publique Locale Bourgogne Franche-Comté Numérique (exploitant du réseau très haut débit) et d'un opérateur, la société BFC Fibre qui agit pour le compte de l'exploitant, sur un second tiers du territoire de la Côte d'Or et d'autre part l'attribution à un opérateur privé, Altitude Infrastructures sur le dernier tiers du territoire, et au développement de nouveaux opérateurs comme FREE sur ces territoires, il convient de signer de nouvelles conventions avec ces nouveaux intervenants.

La délibération est prise à l'unanimité des 83 votants (72 présents et 11 pouvoirs), dans les mêmes termes que le projet de délibération envoyé avec la convocation.

C - Mobilité :

a) IRVE - Bilan 2021 - Information

Le Président rappelle aux membres du Comité que le SICECO a mis en place en Côte d'Or 41 bornes de recharge (35 normales et 6 rapides).



La mise en place d'un groupe de travail est en cours, composé d'élus du Bureau.

Une réflexion plus large sera menée sur la mobilité propre et les motorisations alternatives en fonction des évolutions à prévoir dans ce secteur (augmentation du nombre de véhicules électriques, hausse de l'initiative privée...).

b) Modification du Mandat d'encaissement de recettes liées à l'exploitation des infrastructures de recharge des véhicules électriques (délibération n° 031-22-DEL)

Le Président rappelle aux membres du Comité que l'exploitation des bornes de recharge est confiée à des entreprises dans le cadre de marché de prestations successifs.

Actuellement et jusque fin 2023, un marché global d'études d'exécution, de travaux, d'exploitation et de maintenance de ces infrastructures est en cours avec le groupement de sociétés VINCI-FRESHMILE dans le cadre d'un groupement de commandes porté par le SDEY (mandataire) et réunissant 7 syndicats d'énergie de Bourgogne Franche Comté.

Par délibération du comité du 18 décembre 2020, une convention de mandat avait été signé avec le titulaire du marché qui a entre autres la mission de collecter les recettes des usagers (FRESHMILE). Il convient d'adapter ce mandat dans le cadre du nouveau marché et des évolutions administratives réglementaires.

La délibération est prise à l'unanimité des 83 votants (72 présents et 11 pouvoirs), dans les mêmes termes que le projet de délibération envoyé avec la convocation.

c) GNV - BioGNV - Point sur l'avancement de déploiement d'infrastructures d'avitaillement en collaboration avec les Syndicats d'énergie de la Région et GEG

Le Président informe les membres du Comité que la création d'une SAS GNV - BioGNV - Electrique-H2 est en cours.

Le premier objectif est le déploiement d'infrastructures d'avitaillement en collaboration avec les Syndicats d'énergie de la Région (Doubs, Jura et Saône et Loire) et GEG (Gaz et Électricité de Grenoble).

Les statuts et les pactes sont en cours de rédaction.

L'identification et la prospection des différents sites enclenchés :

	Communes	Sites	Avancement
21 (Côte-d'Or)	Beaune	-	Prospection recherche foncier
	Til-Châtel	Proximité Péage A31	Confirmation foncier
	Pagny-la-Ville	Technoport	Dimensionnement à lancer
	Chatillon-sur-Seine	Proximité D965	Confirmation foncier
	Gevrey-Chambertin	Terminal rail-route	En réflexion
71 (Saône-et-Loire)	Montceau-les-Mines	Parcelle av alouettes	Dimensionnement à lancer
	Tournus	-	Prospection recherche foncier
39 (Jura)	Arbois-Poligny	-	Prospection recherche foncier
	Dole	-	Prospection recherche foncier
25 (Doubs)	Pontarlier	Proximité siège CC	Confirmation foncier
	L'Isle-sur-le-Doubs	-	Prospection recherche foncier
	Les Fins	-	Prospection recherche foncier

D - Réseaux :

Mise à jour des conditions générales pour la facturation des raccordements au réseau électrique du SICECO (délibération n° 032-22-DEL)

Le Président rappelle aux membres du Comité que par une délibération du 17 janvier 2017, le SICECO a validé les conditions de facturation des raccordements au réseau électrique qu'il réalise.

Ces conditions techniques, administratives et financières ont été transmises à la Commission de Régulation de l'Énergie (CRE).

Dans le contexte actuel, avec un allongement très significatif des délais de livraison de certaines fournitures (pouvant dépasser 6 mois), les modalités administratives définies dans les conditions générales actuelles transmises aux demandeurs conduisent à des difficultés.

Pour les résoudre, le président propose de modifier uniquement les conditions administratives générales ; les modalités techniques et de facturation restent inchangées.

Pour des cas particuliers de coordination de travaux (raccordements multiples simultanés, autres travaux électriques concomitants, travaux différents de l'opération de raccordement de référence), le SICECO pourra proposer des conditions particulières de financement dans le respect du principe d'une participation finale du demandeur inférieure à la participation qui lui aurait été demandée si l'opération de raccordement de référence avait été réalisée seule.

Les précédentes dispositions concernant les méthodes de calcul pour la facturation des raccordements électriques et les conditions générales de réalisation des travaux d'extension de réseaux électriques sont supprimées.

La délibération est prise à l'unanimité des 83 votants (72 présents et 11 pouvoirs), dans les mêmes termes que le projet de délibération envoyé avec la convocation.

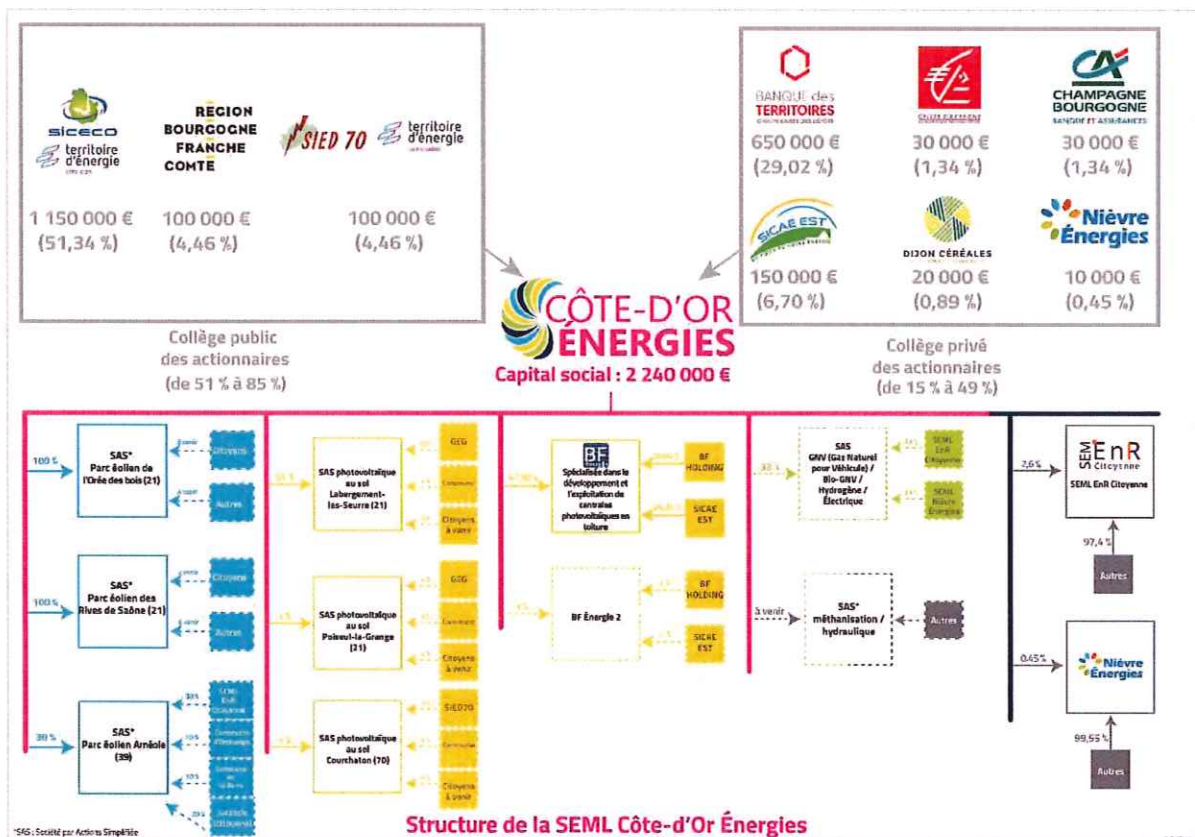
E - SEML Côte d'Or Énergie :

a) Point sur le budget 2022 et les apports en capitaux des actionnaires

- Apport de la Région en Charge Constatée d'Avance (CCA) de 500 000 € dans le cadre du plan de relance en 2022 ;
- Apport complémentaire de la Région de 300 000 € en 2023 ;
- Apport du SICECO en CCA de 550 000 € en 2022 conformément au DOB et au BP ;
- Investissements Photovoltaïque au sol : augmentation de capital fin 2023-début 2024.

b) Rappel de l'actionnariat (hors comptes courants d'associés)

CAPITAL SEML COE	2 240 000
SICECO	1 150 000
REGION	100 000
SIED 70	100 000
CDC	650 000
SICAE	150 000
CREDIT AGRICOLE	30 000
CAISSE EPARGNE	30 000
DIJON CEREALES	20 000
NIEVRE ENERGIE	10 000



c) Détails et avancement projets par projets

↪ 3 projets de centrales photovoltaïques au sol sont en cours de développement :

Les Roches bleues (Courchaton - 70)

Suite au dépôt du dossier en mars 2022, le projet est en cours d'instruction par la préfecture. 7 hectares de panneaux solaires d'une puissance estimative de 3,9 MWc produiront annuellement 4 270 MWh, soit la consommation électrique annuelle (hors chauffage) de 1 817 foyers.

Une permanence publique sera organisée conjointement avec les co-développeurs (la commune, le SIED 70 et la Sicae Est) le 11 avril 2022 pour présenter le projet aux habitants.

Les Grandes Terres (Labergement-lès-Seurre - 21)

Suite au dépôt du dossier en mars 2022, le projet est également en cours d'instruction par la préfecture. 4 hectares de panneaux solaires d'une puissance estimative de 4,9 MWc produiront annuellement 5 GWh, soit la consommation électrique annuelle (hors chauffage) de 2 420 foyers.

Une permanence publique sera organisée conjointement avec GEG ENeR (co-développeur) le 28 avril 2022 pour présenter le projet aux habitants.

Le parc d'entre les deux combes (Poiseul-la-Grange - 21)

Les études environnementales se poursuivent pour ce projet. Installée sur une friche agricole, la centrale posséder 6 hectares de panneaux solaires d'une puissance estimative de 4,5 MWc produisant 5 600 MWh/an soit la consommation électrique annuelle (hors chauffage) de 2 520 foyers. La centrale est développée en partenariat avec GEG ENeR.

↪ Concernant le photovoltaïque toiture, le partenariat avec BF Énergie permet de produire annuellement 3 683 MWh, soit 1 567 foyers alimentés en électricité (hors chauffage)

↪ La SEML travaille également sur 3 projets de parcs éoliens :

L'Orée des bois (Cérilly et Saint-Colombe-sur-Seine - 21)

en cours d'instruction et avec des demandes d'informations complémentaires.

Rives de Saône (Bousselage, Chamblanc, Grosbois-les-Tichey, Montagny-les-Seurre et Pagny-le-Château - 21)
déposé prochainement

Arnéole (La Barre et Orchamps - 39)

co-développé avec la SEML SEM EnR Citoyenne.

8) Questions diverses :

Aucun point particulier non inscrit à l'ordre du jour n'est abordé.

9) Agenda :



CALENDRIER 2022

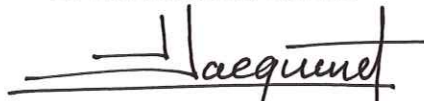


Janvier		Février		Mars		Avril		Mai		Juin	
1 S	52	1 M	1 M	1 M	Prépa com AGF - 9h00 (CA) SEML Cotach - 14h00	1 V		1 D		1 M	
2 D		2 M	2 M	2 M		2 S		2 L	SEML Cotach - 10h00	2 J	
3 L	1	3 J	3 J	3 J		3 D		3 M		3 V	
4 M		4 V	4 V	4 V		4 L	CEM (Séance de 19h30 - 19h50)	4 J		4 S	
5 M		5 S	5 S	5 S		5 M		5 J		5 D	
6 J		6 D	6 D	6 D		6 M	Réunion Présidents TEBFC	6 V		6 L	23
7 V		7 L	Réunion RH - 10h30	7 L	SEML Cotach - 10h00 at 9h00	7 J	Prépa com Energie - 10h00	7 S		7 M	Com AGF - 9h00 (BS)
8 S		8 M		8 M		8 V		8 D		8 M	
9 D		9 M		9 M		9 S		9 L	SEML CA - 10h00	9 J	
10 L	2	10 J		10 J	SEML CA - 11h00 CAO - 14h30 Com AGF - 15h00	10 D		10 M		10 V	
11 M		11 V		11 V		11 L		11 M		11 S	
12 M		12 S		12 S		12 M	Com Energie 9h00	12 J	Com EP - 9h00	12 D	
13 J		13 D		13 D		13 V		13 V		13 L	24
14 V		14 L	7	14 L		14 J	CEM	14 S		14 M	RB - 9h00
15 S		15 M	RB - 9h30	15 M	RB - 9h00 (CA)	15 V		15 D		15 M	
16 D		16 M		16 M		16 S		16 L		20 16 J	
17 L	3	17 J		17 J		17 D		17 M		17 V	
18 M		18 V		18 V	Réunion Directeurs TEBFC	18 L		18 M		18 S	
19 M		19 S		19 S		19 M	Com ER - 9h00	19 J	RB - 14h30	19 D	
20 J		20 D		20 D		20 M		20 V		20 L	25
21 V		21 L	6	21 L		21 S	RB - 9h00	21 S		21 M	
22 S		22 M		22 M	Com EP - 9h00	22 V		22 D		22 M	Réunion Présidents TEBFC
23 D		23 M		23 M		23 S		23 L		21 23 J	
24 L	4	24 J		24 J		24 D		24 M	Prépa com AGF - 9h00 (BS)	24 V	AG - 17h30 (BS)
25 M		25 V		25 V	AG - 17h00 (CA)	25 L		17 25 M		25 S	
26 M		26 S		26 S		26 M		26 J		26 D	
27 J		27 D		27 D		27 M		27 V		27 L	SEML AGO - 11h00
28 V		28 L	9	28 L		13 28 J		28 S		28 M	
29 S		29 M		29 M		29 V		29 D		29 M	
30 D		30 M		30 M		30 S		30 L		22 30 J	
31 L	5	31 J		31 J				31 M			

L'ordre du jour étant épuisé, le Président remercie les personnes présentes et lève la séance à 19h30.

Fait à Dijon, le 25 avril 2022

Le Président du SICECO


Jacques Jacquenet